

COMMUNE DE LIESSE NOTRE-DAME

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

PRÉSENTS : M. PHILIPPE CALMUS, MME NATHALIE DESMAREST, M. PASCAL BECQUET, M. BENOÎT ADAMCZYK, M. JEAN ROZET, M. PATRICK DUPONT, MME CÉLINE BERNARD, M. DIDIER PETIT, MME PASCALE BOURGUET, MME NELLY MESSIEUX, MME SABRINA RAPIN

ABSENTS EXCUSÉS : MME CHRISTELLE MIKA, M. CYRILLE LECACHEUR, M. BRUNO REMY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. PASCAL BECQUET

M. LE MAIRE EN PRÉAMBULE À LA SÉANCE RAPPELLE QUE LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR PRÉCISE QUE LES PROCÈS-VERBAUX SONT LIMITÉS AU MINIMUM. IL RAPPELLE QUE LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS UN CAHIER DE DOLÉANCES ET QU'IL DOIT ÊTRE SIGNÉ PAR LES CONSEILLERS. SI QUELQU'UN REFUSE, CELA SERA NOTÉ SUR LE PROCÈS-VERBAL SUIVANT.

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13/03/2019

M. ADAMCZYK FAIT REMARQUER À L'ASSEMBLÉE QUE LA DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA CESSON DE TERRAINS N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN VOTE.

M. LE MAIRE, POUR ÉVITER TOUTE AMBIGUÏTÉ PROPOSE QUE CE SUJET SOIT DE NOUVEAU SOUMIS AU VOTE. L'ASSEMBLÉE, À L'UNANIMITÉ DONNE SON ACCORD POUR CET AJOUT À L'ORDRE DU JOUR.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13/03/2019

OBJET : CESSON DE TERRAIN

M. LE MAIRE RAPPELLE QUE M. MOREL ENVISAGE DE FAIRE UN LOTISSEMENT ET QU'IL SERAIT INTÉRESSÉ POUR ACHETER 2 PARCELLES ENCLAVÉES APPARTENANT À LA COMMUNE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE AFIN QUE M. LE MAIRE ENTAME LES DÉMARCHES POUR MENER À BIEN CETTE TRANSACTION.

PRÉALABLEMENT AUX DÉCISIONS D'ORDRES BUDGÉTAIRES M. BECQUET, 1^{ER} ADJOINT CHARGÉ DES FINANCES, PRÉSENTE À L'ASSEMBLÉE LES RÉSULTATS 2018 CHAPITRE PAR CHAPITRE, AVEC L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET RECETTES DEPUIS 2013. IL TERMINE PAR L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE NETTE DEPUIS 2013.

M. ADAMCZYK FAIT REMARQUER QUE LA COMMUNE N'A PAS D'EMPRUNT ET QUE, COMPTE TENU DES TAUX TRÈS BAS EN CE MOMENT, IL SERAIT PEUT ÊTRE JUDICIEUX D'AVOIR RECOURS À L'EMPRUNT POUR LES GROS TRAVAUX.

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 : BUDGET COMMUNAL

RÉSULTAT CUMULÉ 2018 : 869 148.79 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DÉCIDE D'AFFECTER LE RÉSULTAT COMME SUIT :

COMPTE 002 : EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT REPORTÉS : 685 326.14 €

COMPTE 1068 : EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS : 183 822.65 €

OBJET : TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES LOCALES

M. BECQUET EXPLIQUE QUE LA COMMISSION DES FINANCES DU 20/03/2019 A PROPOSÉ UNE BAISSÉ DE 1 % DU TAUX DES 3 TAXES LOCALES.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DÉCIDE DE FIXER LES TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES LOCALES POUR L'ANNÉE 2019 COMME SUIT :

- TAXE D'HABITATION	22.99 %
- TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	17.72%
- TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	48.33 %

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 20/03/2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ ACCORDE LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 13 185.00 €.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2019

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. BECQUET, ET VU L'AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 20/03/2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, VOTE LE BUDGET PRIMITIF COMMUNAL ARRÊTÉ AUX CHIFFRES SUIVANTS :

→ SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DÉPENSES : 1 696 424.14 €**
- RECETTES : 1 696 424.14 €**

→ SECTION D'INVESTISSEMENT

- DÉPENSES : 1 157 365.81€**
- RECETTES : 1 157 365.81 €**

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 : BUDGET MAISON MÉDICALE

RÉSULTAT CUMULÉ 2018 : 9 830.92 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DÉCIDE D'AFFECTER LE RÉSULTAT COMME SUIVIT :

COMPTE 002 : EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT REPORTÉS : 9 830.92 €

COMPTE 1068 : EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS : 0 €

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF MAISON MEDICALE 2019

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. BECQUET, ET VU L'AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 20/03/2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, VOTE LE BUDGET PRIMITIF MAISON MEDICALE ARRÊTÉ AUX CHIFFRES SUIVANTS :

→ SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **DÉPENSES : 20 800.92 €**
- **RECETTES : 20 800.92 €**

→ SECTION D'INVESTISSEMENT

- **DÉPENSES : 789 819.02 €**
- **RECETTES : 789 819.02 €**

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 : BUDGET ASSAINISSEMENT

RÉSULTAT CUMULÉ 2018 : 126 911.43 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DÉCIDE D'AFFECTER LE RÉSULTAT COMME SUIVIT :

COMPTE 002 : EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT REPORTÉS : 126 911.43 €

COMPTE 1068 : EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS : 0 €

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2019

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. BECQUET, ET VU L'AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 20/03/2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, VOTE LE BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT ARRÊTÉ AUX CHIFFRES SUIVANTS :

→ SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **DÉPENSES : 225 644.73 €**
- **RECETTES : 225 644.73€**

→ SECTION D'INVESTISSEMENT

- **DÉPENSES : 399 820.62 €**
- **RECETTES : 399 820.62 €**

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE VIDÉO PROTECTION

M. LE MAIRE FAIT REMARQUER QUE LES ACTES DE VANDALISME SE MULTIPLIENT. AUSSI, M. LE MAIRE EXPLIQUE QUE SUITE À UNE ENTREVUE AVEC LE MAJOR JOP, DE LA GENDARMERIE NATIONALE, IL EST ENVISAGÉ DE METTRE EN PLACE DES CAMÉRAS DE VIDÉO PROTECTION AFIN DE SÉCURISER LA PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE, LA PLACE BAILLY AINSI QUE LES 3 ENTRÉES DE VILLE.

LE COÛT DE CETTE INSTALLATION EST ESTIMÉ À 31 375.50 €.

M. LE MAIRE PRÉCISE QUE CE PROJET PEUT ÊTRE SUBVENTIONNÉ JUSQU'À HAUTEUR DE 50 % AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (FIPDR).

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

- APPROUVE LE PROJET CI-DESSUS PRÉSENTÉ
- DIT QUE LES CRÉDITS NÉCESSAIRES SONT PRÉVUS AU BUDGET COMMUNAL 2019
- SOLLICITE DE L'ÉTAT AU TITRE DU FIPDR UNE SUBVENTION AU TAUX DE 50 % SOIT 15 687.75 €.

OBJET : DEMANDE DE RÉITÉRATION DE GARANTIE D'EMPRUNT

M. LE MAIRE EXPLIQUE QUE LA COMMUNE S'EST PORTÉE GARANTE POUR UN EMPRUNT SOUSCRIT PAR L'OPAL AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET QUE CE PRÊT A ÉTÉ RÉAMÉNAGÉ POUR PROLONGER SA DURÉE DE 10 ANS. L'OPAL SOLLICITE L'ACCORD DE LA COMMUNE POUR CETTE PROLONGATION DE DURÉE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 10 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION,

- DONNE SON ACCORD POUR LA RÉITÉRATION DE CETTE GARANTIE D'EMPRUNT

OBJET : INDEMNITÉS DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

- ACCEPTE DE VERSER À L'ASSOCIATION DIOCÉSAINNE DE LA PAROISSE DE LIESSE NOTRE DAME LA SOMME DE 479.86 € AU TITRE DES INDEMNITÉS DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE.

OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

- AUTORISE M. LE MAIRE À ÉMETTRE UN TITRE DE RECETTES POUR LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER POUR UN MONTANT DE 685.94 €

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE BAIL AVEC LA PAROISSE NOTRE DAME DE LIESSE

M. LE MAIRE EXPLIQUE QUE DES TRAVAUX IMPORTANTS VONT ÊTRE ENGAGÉS AU PRESBYTÈRE PAR LA PAROISSE.

ACTUELLEMENT UN BAIL EN DATE DU 1^{ER} MARS 2010 SE RENOUVELLE PAR TACITE RECONDUCTION.

LA PAROISSE SOUHAITANT AVOIR UNE GARANTIE DE LOCATION SUR UNE LONGUE DURÉE, M. LE MAIRE PROPOSE À L'ASSEMBLÉE D'ÉTABLIR UN BAIL DE 50 ANS MAIS AVEC UNE CLAUSE D'UTILISATION PAR LE DIOCÈSE EXCLUSIVEMENT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ AUTORISE M. LE MAIRE À SIGNER UN BAIL POUR LA LOCATION DU PRESBYTÈRE AVEC LA PAROISSE DE NOTRE DAME DE LIESSE POUR UNE DURÉE DE 50 ANS ET CE À COMPTER 1^{ER} MAI 2019. IL SERA SPÉCIFIÉ QUE LE BAIL SERA À L'USAGE EXCLUSIF DU DIOCÈSE.

OBJET : CONVENTION AVEC « LES PASSIONNÉS DE LA TRACTION ANIMALE »

M. LE MAIRE EXPLIQUE QUE LA REMORQUE COMMUNALE QUI SERT DE SCÈNE EST INUTILISABLE CAR EN TRÈS MAUVAIS ÉTAT. L'ASSOCIATION « LES PASSIONNÉS DE LA TRACTION ANIMALE » SERAIT INTÉRESSÉE POUR L'ACQUÉRIR. IL EST PROPOSÉ DE LA CÉDER GRATUITEMENT À L'ASSOCIATION.

EN ÉCHANGE L'ASSOCIATION, PAR CONVENTION AVEC LA COMMUNE, FOURNIRAIT CETTE SCÈNE PENDANT 10 ANS ET CELA 2 FOIS PAR AN À LA COMMUNE. CETTE SCÈNE SERAIT AMENÉE SUR PLACE PAR L'ASSOCIATION.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ AUTORISE M. LE MAIRE À CÉDER CETTE REMORQUE ET À SIGNER CETTE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES PASSIONNÉS DE LA TRACTION ANIMALE » POUR LA MISE À DISPOSITION DE LA SCÈNE.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 22 H 00

**LE MAIRE
PHILIPPE CALMUS**

**LE SECRÉTAIRE
PASCAL BECQUET**